

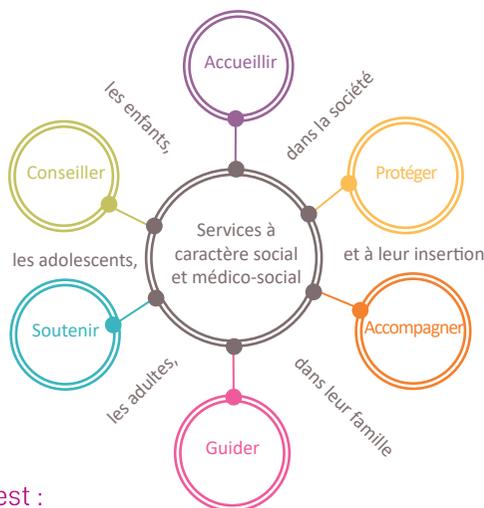
L'ASSOCIATION

QUI SOMMES NOUS ?

L'association Inalta intervient principalement dans **le champ de la protection de l'enfance** et dans **le champ socio-judiciaire**.

Elle accompagne près de **7 000 personnes**, enfants, adolescents, adultes et familles en situation de difficultés sociales et/ou familiales en s'appuyant sur ses 19 services répartis sur les territoires de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine et Loire.

L'association Inalta promeut le développement personnel des enfants, jeunes et adultes dans leur famille et concourt à leur insertion dans la société. Dans ce cadre, elle gère des services à caractère social et médico-social afin **d'accueillir, de protéger, d'accompagner, de guider, de soutenir et de conseiller** individuellement et collectivement les enfants, les adolescents et les adultes.



Inalta, c'est :



19 établissements et services



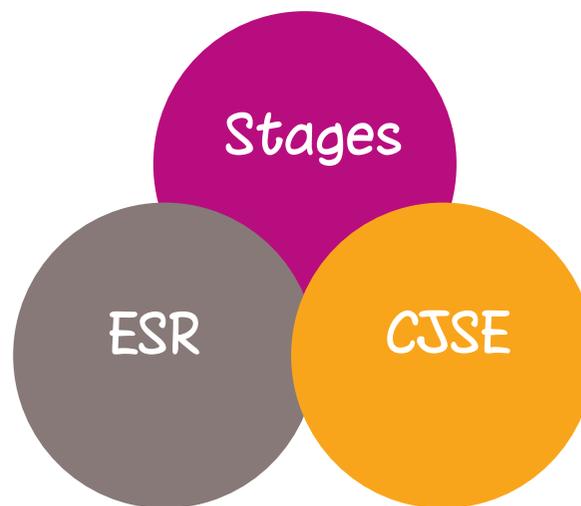
sur 3 départements



+ de 5500 enfants et adolescents accompagnés



un réseau de 540 professionnels



Service d'appui au pénal

De la prescription judiciaire à la mise en mots

De la mise en mots à la responsabilisation

De la responsabilisation à la prévention de la récidive

Contact

Service d'Appui au Pénal

63 rue de Beauregard
53000 LAVAL
(Au fond de la cour)

Tél : 02.43.66.01.55
Mail : appuiaupenal@inalta.fr

Service d'appui au pénal

63, rue de Beauregard - 53000 LAVAL
Tel : 02 43 66 01 55 - Mail : appuiaupenal@inalta.fr
Site internet : www.inalta.fr

Le SAP en Mayenne

Depuis plusieurs années, en collaboration avec les services du tribunal judiciaire de Laval, des acteurs du département et d'autres juridictions, différentes actions sont exercées :

+ Les **stages** sont prononcés dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites ou comme faisant partie d'une peine.

+ La participation aux **Enquêtes Sociales Rapides** (ESR), dans le cadre de la Permanences d'Orientation Pénale (POP). Il s'agit d'un entretien avec la personne mise en cause pour échanger et recueillir des éléments quant à sa situation personnelle, familiale, et professionnelle. C'est une pièce du dossier judiciaire qui constitue une aide à la décision des magistrats.

+ La **conduite de Contrôle Judiciaire socio-éducatif** (CJSE) : mesure pré-sententielle décidée par un juge d'instruction ou un juge des libertés et de la détention qui consiste en un accompagnement social, éducatif et psychologique de la personne placée sous contrôle judiciaire.

+ La **coopération du service au CPCA** (centre de prise en charge pour les auteurs de violences conjugales) par l'accueil d'auteurs de violences conjugales, pris en charge par leur service, durant les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes. Cette collaboration se traduit également par un groupe de parole à destination des auteurs co-animé avec l'Association ENOSIA.

ZOOM sur les stages

Le SAP propose à ce jour **3 contenus de stage** selon les infractions commises :

+ Des stages de **responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes**

+ Des stages de **responsabilisation contre les violences**

+ Des stages de **responsabilisation parentale**, pour des parents poursuivis pour des faits de violences sur leur(s) enfant(s).

Les stages se déroulent sur deux jours consécutifs au cours desquels sont abordés la Loi, la citoyenneté, le rapport à soi et aux autres, la régulation des émotions, la question de la violence et du passage à l'acte, du couple et de la famille. Les stages sont animés par des professionnels du SAP (travailleurs sociaux et psychologue) et des intervenants extérieurs sont associés : VPP 53, Addiction France, Femmes Solidaires, Maison de Protection des Familles...

Le groupe peut être mixte et composé de douze personnes maximum. Une participation financière de 180€ est à la charge du justiciable.

Chaque stage revêt une dimension interactive, avec la recherche de débats et de prise de parole individualisée. Cette méthode permet aux participants de mieux se situer dans leur responsabilité, de définir le sens de leur passage à l'acte, d'adopter une considération des victimes en

tant que personnes ayant subi une atteinte et de s'inscrire dans des dynamiques plus citoyennes. Il s'agit également de prévenir la récidive.

L'approche groupale permet de favoriser la prise de conscience et donne accès à l'ouverture d'un espace de discussion, là où la violence et le silence avaient envahi la relation à l'autre.

Des partenariats qui se développent

+ Un **partenariat avec le SPIP** (service pénitentiaire d'insertion et de probation) dans le cadre d'un atelier de réflexion de plusieurs sessions auprès de leur public suivi dans le cadre de VIF (violences intra-familiales). Il s'agit pour les professionnels du SAP d'animer une session sur la question particulière de l'enfant et de son vécu face aux violences directes ou indirectes au sein de la cellule familiale.

La **co-animation avec l'association ENOSIA** + du groupe de parole à destination des auteurs de violences conjugales dans le cadre du CPCA. Ce groupe mené sur 7 séances consécutives, est d'accès volontaire pour les auteurs et gratuit.